



démarche a faire pour un mariage mixte

Par **mokrane**, le **07/04/2009** à **05:25**

j'ai l'honneur de vous solliciter pour ma demande d'information suivante je suis un algérien âgé de 25ans de nationalité algérienne ma compagne a 50ans elle est française .nous avons décidé de nous marier

je voudrai avoir des informations sur la démarche a faire pour faire se mariage?

je voudrai bien avoir la liste des papiers a fournir pour le dossier du certificat de capacité de mariage(ccm) et la démarche pour obtenir un rendez-vous ?

je voudrai bien savoir aussi si la présence des deux parties est nécessaire pour le ccm ou non ?

est ce que le ccm doit se faire avants ou après le mariage ?

Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par **Patricia**, le **08/04/2009** à **00:34**

Bonsoir,

Pour les formalités exacts d'un mariage en Algérie, et le Certificat Capacité de Mariage, le mieux et le plus sûr est de vous renseigner auprès de l'ambassade de France à Alger.

Le Certificat Capacité Mariage est à demandé entre 8 à 10 semaines AVANT le mariage.

Je ne peux vous en dire plus.